

● TARIF ÉCOLE D'ÉQUITATION ●

APPLICABLE POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION À COMPTER DU 01/06/2024

[INSCRIPTION ANNUELLE]

	Rémois	Non rémois
Moins de 13 ans	549,75 €	633 €
Plus de 13 ans	630,50 €	695 €

[INSCRIPTION TRIMESTRIELLE]

	Rémois	Non rémois
Moins de 13 ans	220 €	248,98 €
Plus de 13 ans	248,98 €	282,74 €

*Licence obligatoire à ajouter au tarif d'inscription : - de 18 ans 25 € / + de 18 ans 36 €
(Sous réserve de modification de la FFE)*

[FORFAIT DÉCOUVERTE]

→ Tarif unique pour 2 séances : 48,50 € et pour 5 séances : 97,06 €

DOCUMENTS INDISPENSABLES AU MOMENT DU PAIEMENT

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les rémois
- 1 photo d'identité
- La fiche d'inscription dûment remplie

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

● Les tarifs s'entendent en forfait pour la période du 16 septembre 2024 au 21 juin 2025 à raison d'une séance par semaine, **hors vacances scolaires, jours fériés ou compétition / manifestation exceptionnelle.**

● Le choix effectué à l'inscription : forfait trimestriel ou annuel ne pourra en aucun cas être modifié pendant la saison en cours.

● Toute séance manquée du fait de l'élève ne saurait être rattrapée ou récupérée, de même pour toute séance annulée pour cause d'incident technique indépendant de la volonté de la ville de Reims.

● L'inscription est souscrite pour une durée d'une saison sportive. Les séances sont consécutives à jour et heures fixes. Les forfaits s'entendent hors vacances scolaires et jours fériés. L'inscription au forfait est annuelle ou trimestrielle.

● **Le cavalier absent ponctuellement ne pourra pas rattraper ses cours.** Cependant, sur présentation d'un certificat médical d'une durée minimum d'un mois, un rattrapage pourra alors être proposé en fonction des places vacantes.

● Toute inscription est ferme, définitive et non remboursable sauf en cas de :

- Déménagements hors de la communauté urbaine du Grand Reims,

- Perte d'emploi,

- Certificat médical d'inaptitude physique à la pratique de l'équitation.

Un abattement de 20% sera appliqué sur le forfait initial.

● Chaque cavalier doit être licencié à la Fédération Française d'Équitation. Les parents des inscrits ou les inscrits eux-mêmes sont libres de souscrire une assurance complémentaire.

● Les cavaliers doivent être présents au minimum 15 minutes avant et après leur reprise afin de procéder aux soins de leur équidé.

● L'enseignant se réserve le droit de refuser le cavalier en cas de retard.

● **Le port de la bombe est obligatoire.**

Le gilet de sécurité est conseillé dans les reprises pour la pratique de l'équitation.

Les cavaliers devront être munis de LEUR gilet de sécurité et de LEUR bombe personnelle.

● Les cavaliers doivent être munis de chaussures adéquates : bottes à petit talon sans languette, pas de chaussures de « sport » (style baskets).

● Toute dégradation volontaire du matériel de sellerie ou du matériel pédagogique sera facturée au cavalier afin d'effectuer le remplacement de l'élément détérioré.

● Les personnes inscrites à l'école d'équitation s'engagent à appliquer le règlement intérieur du Centre équestre de Reims, à respecter les Chartes du Sport et de la Laïcité, ainsi que les dispositions particulières en matière de sécurité et les consignes induites (affichés au sein du C.E.R.).



PLUS
D'INFOS

www.reims.fr



03 26 83 93 08 - 06 08 99 75 62
centre.equestre@reims.fr

Reims.fr
L'effervescence sportive